



**CR Réunion Groupe Santé - SFE  
- 12 Avril 2019 -  
14H-16H (Locaux FNMF)**

**Présents :**

- Caroline MASSOT
- Milena SPACH
- Dominique ETIENNE
- Carine CHAIX-COUTOURIER
- Serge LOUBET
- Apéa GOUEPO
- Alice QUERCY
- Elise PICON
- Elise PROULT
- Valérie DONIO

**Rappel Ordre du jour :**

- **Evaluations des expérimentations / article 51 : Milena SPACH (DREES) - Discussion**
- **Compte rendu de la présentation du Focus Santé du Baromètre de l'évaluation des politiques publiques - 28 mars à la cour des comptes).**
- **Calendrier du groupe**

*1. Evaluation des expérimentations Article 51.*

---

**Principales caractéristiques de ces expérimentations**

- ✓ Présentation du circuit des projets : de la lettre d'intention à l'agrément officiel (Autorisation au niveau national ou régional). Toute personne peut déposer un projet.
- ✓ Le comité technique a 3 mois pour répondre au porteur du projet.
- ✓ Principal critère d'éligibilité : dérogation organisationnelle ou financière (le plus souvent liée au fait que les projets prévoient un financement au forfait).
- ✓ Durée possible des expérimentations : 5 ans, évaluation comprise (TO = publication arrêté). Et possibilité de déposer des dossiers jusqu'en 2022. Les projets remontent au fur et à mesure.

**En matière d'évaluation :**

- ✓ Un rapport intermédiaire et, à la fin de l'expérimentation, un rapport final ; ce dernier doit être transmis au comité technique, avec un avis sur la reproductibilité/transférabilité.
- ✓ Création de l'**accélérateur 51** (ANAP, CNAM, Equipe 51) : 1 journée avec les porteurs de certains projets, avec notamment une aide à la rédaction de la lettre d'intention de projets; celle-ci doit comporter : territoire, durée, public cible, indicateurs (de moyen, de réalisation, de résultats intermédiaires et finaux)...
- ✓ La DREES et la CNAM gèrent la partie évaluation (y compris dossier CNIL pour l'évaluation).
- ✓ Evalueur Externe : extérieur sans lien d'intérêt, sélectionné à partir de procédures d'appels d'offre financées par le Fonds d'innovation pour le système de santé et définition d'un protocole d'évaluation.
- ✓ Un **Guide méthodologique d'appui à l'évaluation (CNAM-DREES)** à destination des porteurs, des ARS et des évaluateurs, va sortir avant l'été.
- ✓ Démarche d'évaluation pragmatique et graduée : Qualitative et statistiques descriptives et évaluation quantitative complexe (données SNDS, construction d'un groupe témoin complet, cohorte Constances...).
- ✓ Critères d'évaluation : Faisabilité, Efficacité / Efficience, Reproductibilité

## 2. Discussion / Baromètre

---

Discussion autour des diapositives du Baromètre de l'évaluation des PP, qui ont été présentées à la Cour des Comptes le 28 mars dernier.

## 3. Planning des prochaines réunions

---

2019	RETEX / Discussion
5 Juillet (14h-17h)	Evaluation des fonctions/missions de coordination (définition de la coordination...) : <b><u>Elise (Picon)</u></b> .
4 octobre (14h-17h)	L'évaluation externe des établissements médico-sociaux (méthodes, évolutions...) : <b><u>Laëtitia</u></b> .

Autre thème possible : Comparaison des méthodes entre les évaluations de politiques publiques et les évaluations d'impact en santé (EIS) : Françoise et Caroline – Octobre.

**En Pièce jointe :** PPT du Baromètre Santé + Focus Santé version PDF.